Assurance Agria Assurance « Accidents Soins Vétérinaires »

Agria
Assurance pour Animaux

Fiche d'information du produit d'assurance
Compagnie : Agria Assurance pour Animaux
Consulter les conditions et la police d'assurance pour connaître tous les détails.

DE QUEL TYPE D'ASSURANCE S'AGIT-IL ?

Agria Assurance « Accidents Soins Vétérinaires » | Cette assurance indemnise les frais vétérinaires, lorsque votre chien subit un accident.

Qu'est-ce qui est inclus dans l'assurance ?

- V Nous indemnisons les soins vétérinaires liés à un accident à hauteur du plafond annuel choisi lors de la souscription de l'assurance : 1 500 euros ou 3 000 euros.
- V Nous pouvons indemniser vos frais lorsque le chien est traité ou fait l'objet d'un examen pour des symptômes cliniques en cas d'accident, c'est-à-dire lorsque la cause est un événement extérieur soudain.
- V L'assurance couvre les examens médicaux et les traitements comme la chirurgie, avec une convalescence chez le vétérinaire.

Assurances complémentaires possibles :

Agria Assurance complémentaire Responsabilité Civile.

Qu'est-ce qui n'est pas inclus dans l'assurance ?

- X Traitements préventifs.
- X Médicaments (sur ordonnance ou remis par le vétérinaire), alimentation vétérinaire, shampooing, compléments alimentaires, produits d'hygiène, produits cosmétiques et autres produits prescrits ou vendus par le vétérinaire.
- X Complications d'une maladie, d'une lésion ou d'un traitement à la suite d'une lésion habituellement non indemnisée.
- X Rédaction de certificats, frais administratifs ou demande d'avis vétérinaire.
- X Déplacement du vétérinaire, transport du chien ou autres déplacements.
- X Euthanasie, autopsie ou crémation.
- X Blessure par balle ou blessures résultant de combats de chiens organisés.

Existe-t-il des limitations à la couverture de l'assurance ?

- ! L'assurance comporte une franchise fixe et un taux de remboursement. La franchise fixe est déduite une seule fois pendant la période de franchise de 365 jours.

Où s'applique l'assurance ?

- V L'assurance est valable en France métropolitaine (Les DOM TOMS ne sont pas couverts). Elle est également valable jusqu'au renouvellement du contrat, dans les autres pays de l'Union Européenne, en Norvège, au Royaume-Uni et en Suisse, à partir du jour de départ de la France métropolitaine, sauf indication contraire dans les conditions ou la police.

Quelles sont mes obligations ?

Vous êtes tenu de prendre les précautions suivantes pour prévenir ou limiter les blessures chez le chien :

1. Vous devez vous conformer à la loi sur la protection des animaux en France et aux autres législations, ordonnances et dispositions qui visent à prévenir blessures chez les animaux. Vous devez aussi respecter les décisions et les ordres des vétérinaires ou des autorités.
2. Si l'animal se blesse, vous devez immédiatement consulter ou appeler un vétérinaire.
3. Vous devez suivre les instructions et les recommandations du vétérinaire concernant le traitement, la convalescence et la rééducation du chien.
4. Vous devez consulter ou appeler le vétérinaire de nouveau si la santé de l'animal ne s'améliore pas avec le traitement en cours, la convalescence et la rééducation.

Quand et comment dois-je payer ?

Pour confirmer votre souscription et nous permettre de mettre en place votre prélèvement, nous vous invitons à nous faire parvenir votre formulaire SEPA accompagné d'une copie de votre RIB dans les plus brefs délais. Consultez les conditions pour connaître tous les détails relatifs aux paiements.

Quand commence et finit l'assurance ?

- L'assurance prendra effet à minuit, c'est à dire le jour suivant celui où vous avez souscrit la police et est soumise à un délai de carence de 24 heures.
- Sauf accord contraire, la période d'assurance est toujours d'un an. Le contrat d'assurance est reconduit automatiquement s'il n'est pas résilié.

Comment puis-je résilier mon contrat ?

- Quand vous souscrivez votre assurance sur internet, auprès de nos ambassadeurs ou de notre service client, vous disposez d'un droit de rétractation de 14 jours.
- Vous pouvez résilier votre assurance avec effet immédiat si votre animal décède, est vendu ou s'il disparait. Autrement, la résiliation se fait à la date anniversaire de votre contrat.
- Contactez nous pour toute demande de résiliation.